

Barème pour personnes imposées à la source touchant des revenus acquis en compensation qui ne sont pas versés par le truchement de l'employeur

Sont soumis à l'impôt à la source tous les revenus acquis en compensation dans le cadre d'un rapport de travail, ainsi que ceux provenant de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents, de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage. En font partie notamment les allocations journalières, les indemnités, les rentes partielles et les prestations en capital en tenant lieu

Prestation mensuelle brute moyenne de à		Taux %
0	1 500	0,00
1 501	1 600	0,03
1 601	1 700	0,10
1 701	1 800	0,30
1 801	1 900	0,60
1 901	2 000	0,88
2 001	2 100	1,16
2 101	2 200	1,42
2 201	2 300	1,69
2 301	2 400	1,93
2 401	2 500	2,35
2 501	2 600	2,80
2 601	2 700	3,07
2 701	2 800	3,49
2 801	2 900	3,98
2 901	3 000	4,25
3 001		4,50

Prestation mensuelle brute moyenne de à		Taux %
---	--	--------

Prestation mensuelle brute moyenne de à		Taux %
---	--	--------

Véritables frontaliers allemands (barèmes Q), correspond au barème G mais au maximum 4.5 %

Barème Q : Pour les véritables frontaliers allemands qui remplissent les conditions de l'octroi du barème G